

JUSKILA 2026 – Conditions de participation



- **Sont éligibles** tous les jeunes nés en **2011/2012** qui n'ont pas participé au dernier JUSKILA, qui résident en Suisse ou au Liechtenstein, ou qui possèdent la nationalité suisse et résident à l'étranger.
- **Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au mardi 30 septembre 2025.** Passé ce délai, les inscriptions ne seront plus prises en compte.
- Les participants seront tirés au sort en octobre et **informés par e-mail.**
- Les participants doivent pouvoir communiquer en **français, allemand ou italien.**
- **Coûts totaux** pour la participation au JUSKILA : **CHF 120** (tout compris : voyages aller et retour en transports publics, transport des bagages, forfait de ski, leçons de sports de neige, hébergement, restauration, programme parallèle, TVA etc.).
- **Paiement** : lors de l'inscription définitive, après le tirage au sort. **Le droit de participation au JUSKILA n'est pas transmissible!**
- La date d'arrivée est le **vendredi 2 janvier 2026**, la date de retour le **jeudi 8 janvier 2026** (conformément aux horaires figurant dès fin décembre sur le site web juskila.ch). Pour des raisons organisationnelles, une arrivée tardive ou un départ avancé ne sont pas admis.
- **Maladie ou blessure survenant avant le camp** : un remboursement ne sera effectué que si la protection annulation flexStart a été souscrite et qu'un certificat médical correspondant peut être présenté. En cas de départ pendant le camp, aucun coût ne sera remboursé.
- Les participants ne peuvent opter que pour une seule discipline sportive (ski alpin ou snowboard). Ce choix ne pourra plus être modifié après le tirage au sort.
- **Un équipement de sports d'hiver personnel** est requis. Celui-ci doit être **fonctionnel et à jour**, et correspondre au niveau de compétence.
- Le port d'un **casque de sports de neige est obligatoire.**
- Les **informations requises pour l'inscription** peuvent être **utilisées** par Swiss-Ski et les sponsors et partenaires de la manifestation à des fins de sondage parmi les participants ou pour l'envoi de courriers relatifs au JUSKILA.
- La liste des participants (y compris le canton et le lieu de résidence) sera publiée sur le site web du JUSKILA.
- Des **photos et vidéos des participants au camp** peuvent être utilisées à des fins de marketing en lien direct avec le JUSKILA ou être publiées dans la galerie de photos sur le site Internet du JUSKILA comme rétrospective du camp. Si cela n'est pas souhaité explicitement, il convient de l'annoncer par écrit avant le camp à juskila@swiss-ski.ch.
- La **Rega soutient les événements Jeunesse+Sport**. Tous les participants à JUSKILA sont ainsi traités de la même manière que les donateurs de la Rega. Avant le début du camp, le nom, le prénom, l'adresse et la date de naissance de la personne participante seront/sont communiqués à la Rega.

JUSKILA 2026 – Conditions de participation



- L'**assurance est l'affaire des participants** ou de leurs responsables légaux. L'organisateur (Swiss-Ski) décline toute responsabilité en cas d'accidents, de dommages ou de vols.
- Le siège de Swiss-Ski est considéré comme le for exclusif pour les litiges en rapport direct ou indirect avec la participation au JUSKILA. Seul le droit suisse est applicable (à l'exclusion des dispositions relatives aux conflits de lois du droit international privé ou de la LDIP).